

AMAP'YON

Maison de quartier de St André d'Ornay
55, chemin Guy Bourrieau
85000 La Roche sur Yon
Tel : 06 88 86 67 74
contact@amapyon.info



Salines du Breuil

Julien et Analia Lemaire
Le Breuil
85230 - Beauvoir sur Mer
www.salinesdubreuil.com
06 95 59 87 18 / 06 08 10 07 76

Contrat d'engagement réciproque sel - Saison 2023 - 2024

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de sel certifié Nature et progrès des Salines du Breuil. Il s'agit de sel marin d'Atlantique entièrement récolté à la main sur un marais salant de 17 oeillet : l'oeillet est la dernière pièce constitutive du circuit d'évaporation de l'eau de mer dans lequel le sel va se cristalliser. En principe, 2 livraisons par an, une en mai/juin, et une en novembre/décembre.

2 types de sel sont proposés :

- le sel gris (ou gros sel), riche en oligoéléments, qui se forme sur les fonds d'argile de l'oeillet. On l'utilise pour la cuisson à l'eau des aliments, à sec des viandes et poissons « en croûte » au four
- la fleur de sel au parfum subtil, qui cristallise à la surface de l'eau des oeillet sous la forme d'une fine pellicule : produite en petite quantité, elle est rare. On l'utilise sur la table pour l'assaisonnement direct des aliments.

Ces 2 sels séchés au soleil et au vent, sont garantis sans aucun additif ni traitement d'aucune sorte. Mention Nature et Progrès.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, à savoir :

L'adhérent s'engage :

- À financer les commandes passées par chèque bancaire à l'ordre de Mr ou Mme LEMAIRE au moment de la livraison.
- Gérer le partage éventuel de ses commandes de sel, les retards et absences (vacances...) aux distributions
- Commander le sel au plus tard à la distribution précédente (une semaine à l'avance).

Le producteur s'engage :

- À proposer des produits de qualité et de sa production ; sur la durée du contrat en fonction des disponibilités liées à sa production et des commandes des adhérents
- À être transparent sur ses méthodes de travail et sur ses prix de ventes
- À accueillir ponctuellement et à la demande des adhérents sur son exploitation. Tout membre de l'AMAP peut prendre contact avec le producteur pour une visite du marais entre Mai et Septembre

Coordonnées de l'adhérent :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP / Ville :

Mail :

Téléphone :

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent contractant

Signature d'un membre
du bureau de l'AMAP

Signature des producteurs
Julien et Analia LEMAIRE

En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant le bureau de l'AMAP, les adhérents ayant contracté et le producteur partenaire. Une copie de ce contrat sera conservée au siège de l'association. Elle pourra être délivrée sur demande.